

Deuxieme permanence
le 9 mars 2018 de 9 heures à 12 heures

Je soussigné André Blanc, agriculteur habitant
à Van Driest Bachelon dans la société SCARLETTE

signé :
- je dispose de la parcelle section M n° 55 appartenant
à la société SCARLETTE (ROA) pour installer
dans les 60 jours une station de purgé mobile dans le jardin
pour alimenter en eau d'irrigation mon exploitation.

La conduite de refoulement de cette station traversera les parcelles
n° 64-58, 81, 82, 88, 127 qui sont toutes concernées
par le projet.

Après accord avec le responsable de la société ROA, il est

convenu :
- dans un premier temps (fin de la phase 1 de l'opération)
l'exploitant de la carrière, s'engageant de la carrière pour
mesures d'entretien qui ne pas affecter station et conduct
de refoulement

- dans un second temps, au terme de la phase 1 de
l'exploitation de la carrière, la ROA s'engage à créer un
jardin au n° parcelle 88 (le dit jardin) dans le
le ROA me permettra d'installer une station de pompage

Dans ces conditions, je suis favorable au projet d'entretien
de la carrière exploitée par la ROA.

MARCEL FIDEL
ROA.

Ci-joint = plan conduit refoulement actuelle et
localisation de futur aménage par pompage.